

ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. IL FAUT LIBÉRER UN MÉDECIN ÉGYPTIEN

Le 23 mai, la Cour suprême siégeant à Riyadh, la capitale saoudienne, a confirmé la peine de 10 ans d'emprisonnement prononcée à l'encontre du médecin égyptien Sabri Shalaby. Le Tribunal pénal spécial avait condamné cet homme pour des charges controuvées liées au terrorisme, à l'issue d'un procès dont l'iniquité était flagrante. Sabri Shalaby a été maintenu à l'isolement pendant les 10 premiers mois de son incarcération, dont trois mois durant lesquels il a été détenu au secret. Amnesty International appelle les autorités saoudiennes à le libérer immédiatement. Dans l'attente de sa libération, il faut qu'il bénéficie sans délai de soins médicaux adaptés.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

King Salman bin Abdul Aziz Al Saud

Office of His Majesty the King

Royal Court, Riyadh

Royaume d'Arabie saoudite

Tél. : +966 11 488 2222

Fax : +961 11 403 3125 (merci de vous montrer persévérant-e)

Twitter : @KingSalman

Sire,

Je vous écris pour vous faire part de mes préoccupations quant à la détention arbitraire de **Sabri Shalaby**, un médecin égyptien qui purge actuellement une peine de 10 ans d'emprisonnement pour des charges controuvées liées au terrorisme. En août 2022, le Tribunal pénal spécial l'a déclaré coupable à l'issue d'un procès manifestement inique. La Cour suprême siégeant à Riyadh a confirmé la peine d'emprisonnement de Sabri Shalaby le 23 mai 2023, ce qui signifie qu'il a épuisé toutes les voies de recours juridiques.

Selon les informations dont Amnesty International a connaissance, cet homme a été condamné en vertu de la législation antiterroriste parce qu'il aurait soutenu les Frères musulmans et aurait adhéré à ce mouvement, qui est considéré comme une organisation terroriste en Arabie saoudite. Amnesty International n'a pas trouvé d'élément prouvant ces accusations. Sabri Shalaby a déclaré avoir été maintenu à l'isolement pendant 10 mois avant l'ouverture de son procès. Au cours de cette période, il a été détenu au secret durant trois mois. Il a également été privé de représentation juridique entre son arrestation et la première audience. Les autorités saoudiennes n'ont pas ouvert d'enquête sur ces mauvais traitements présumés ni sur le fait que Sabri Chalaby a, semble-t-il, été privé de son droit à une procédure en bonne et due forme.

En outre, cet homme a demandé à maintes reprises à la direction de la prison à voir un neurologue pour le suivi des complications médicales découlant d'une opération de la moelle épinière qu'il a subie il y a longtemps. Sa demande ne cesse d'être rejetée. Il souffre d'asthme et d'une cataracte en raison d'autres problèmes de santé pour lesquels il ne bénéficie pas d'une prise en charge adaptée.

Je vous prie instamment, Votre Majesté, de veiller à ce que Sabri Shalaby soit libéré immédiatement et à ce que sa déclaration de culpabilité et sa peine soient annulées. En attendant sa libération, je vous appelle à lui permettre de bénéficier des soins médicaux dont il a besoin.

Que Votre Majesté daigne agréer l'assurance de ma très respectueuse considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Sabri Shalaby est un médecin qui a travaillé pour le ministère saoudien de la Santé entre 2006 et 2019. En 2017, il a engagé une procédure devant le tribunal administratif de Tabuk afin d'obtenir une indemnisation après s'être rendu compte qu'il était inscrit sous une qualification inférieure à celle du poste qu'il occupait depuis 10 ans. En 2019, le tribunal a statué en sa faveur et ordonné au ministère de la Santé de lui verser les sommes dues à titre rétroactif. Cependant, le ministère a interjeté appel de la décision, mis fin au contrat de Sabri Shalaby et délivré à celui-ci un visa de sortie.

Avant l'audience d'appel, des agents des forces de sécurité se présentant comme des membres de la Direction générale des enquêtes, à Tabuk, une ville du nord-ouest de l'Arabie saoudite, ont arrêté Sabri Shalaby à son domicile le 28 janvier 2020. Ils n'ont pas indiqué le motif de cette arrestation et ont dit à Sabri Shalaby qu'ils l'emmenaient simplement pour un bref interrogatoire. Ils ont perquisitionné minutieusement dans la totalité de la maison et saisi ses livres de médecine, son ordinateur portable, ses téléphones mobiles et ses clés USB. Selon sa famille, ils n'ont pas produit de mandat d'arrêt ni d'autorisation de perquisition.

Sabri Shalaby a été détenu à la prison d'Abha, dans le sud-ouest du pays, pendant les deux premières années et demie de sa détention, avant d'être transféré à la prison de Dhahban, près de Djeddah, où il se trouve toujours.

En février 2021, il a été jugé par le Tribunal pénal spécial pour des charges liées à son appartenance présumée aux Frères musulmans. Ce procès visait huit personnes, dont Sabri Shalaby ne connaissait pas et n'avait jamais rencontré la plupart, selon ses propres déclarations. Le Tribunal pénal spécial l'a condamné initialement à une peine de 20 ans de réclusion, suivie d'une expulsion d'Arabie saoudite. La peine a été ramenée à 10 ans en appel. D'après les informations dont dispose Amnesty International, le ministère public n'a présenté aucune preuve matérielle en rapport avec l'appartenance présumée de Sabri Shalaby aux Frères musulmans, que l'Arabie saoudite considère comme une organisation terroriste, et s'est appuyé sur les témoignages de deux coprévenus et une confirmation de l'Agence nationale de sécurité selon laquelle Sabri Shalaby soutenait les Frères musulmans.

Lors de ses deux premières séances d'interrogatoire, Sabri Shalaby a été questionné au sujet de son affiliation politique et de ses relations avec ses coprévenus. Le tribunal ne lui a jamais présenté les éléments à charge.

Amnesty International a fait état dans un rapport de [l'utilisation systématique par les autorités saoudiennes, depuis 2011, du Tribunal pénal spécial pour faire taire et punir la dissidence](#). L'organisation a constaté que les juges de cette juridiction ont présidé des procès manifestement iniques et prononcé des peines de prison allant jusqu'à 30 ans ainsi que de nombreuses condamnations à mort en vertu de dispositions vagues de la législation visant à lutter contre le terrorisme et la cybercriminalité.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais, arabe
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 15 septembre 2023
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Sabri Shalaby (il)